

DÉLIBÉRATION N°DL20260152 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉNERGIES DE LA LOIRE - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL TE) - AVENANT N°1

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2019, la commune de Saint-Chamond adhère au groupement de commandes d'achat d'énergies avec le Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire - Territoire d'Énergies Loire (SIEL TE). Cette adhésion concernait initialement la fourniture d'électricité pour les sites de plus de 36kVA, pour finalement se généraliser à partir de 2021 à l'ensemble des abonnements (gaz et électricité).

Le projet d'avenant à cette convention présenté aujourd'hui prévoit deux évolutions, l'une visant à ajouter une composante "flexibilité - services aux réseaux" au groupement d'achat d'énergie. A travers cet avenant il s'agit pour la commune de Saint-Chamond de pouvoir bénéficier d'une rémunération en contrepartie de réductions de la consommation d'énergie lors des pointes de consommation sur le réseau.

L'autre traite des dispositions financières de la convention. La commune rémunère le SIEL TE pour les frais engagés dans le cadre de la vie du contrat (gestion administrative, frais d'annonces légales etc). Ces frais sont composés d'une part fixe et d'une part variable dont le montant global ne peut excéder les frais réellement engagés par le SIEL TE et le surplus doit être redistribué aux membres au prorata de leur participation. Il est proposé ici que la révision de prix de l'année soit effectuée annuellement après décision du comité siégeant en décembre pour les prix de l'année N+1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 sans participation M. Gilles GRECO ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de l'électricité avec services associés proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire territoire d'énergies,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260152-DE

